

Procès-verbal approuvé

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES DÉCOUVREURS, tenue le jeudi 24 février 2022, à 12 h 45, au Centre d'éducation des adultes du Phénix situé au 1088, route de L'Église, Québec, sur la plateforme Teams, et à laquelle il y a eu quorum.

Sont présents :

BOIS, Suzie	représentante du personnel de soutien
BOUCHER, Stéphanie	représentante du personnel enseignant
DORE-MINEAU, Lisandre	représentant des groupes communautaires
FAUCHON, Amélie	représentante du personnel enseignant
LANGLOIS, Chantal	représentante du personnel professionnel
OUELLET, Steve	représentant du personnel enseignant
PELLETIER-BISSON, Raphaëlle	représentante des groupes communautaires
TREMBLAY, Suzie	représentante du personnel enseignant

Est également présent :

Joël Garneau,
directeur

Est invitée :

Lucie Guenette,
gestionnaire
d'établissement

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Joël Garneau ouvre l'assemblée virtuelle à 12 h 45 et procède à la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

C.E.-90-21-22-427 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. **Volet décision :**
 - 3.1 Résolution de la mesure 15021 – volet 2 et volet 5 (adoption)
 - 3.2 Résolution de la mesure 15022 (adoption)
 - 3.3 Résolution de la mesure 15028 (adoption)
4. Autres sujets ou questions et demandes des membres;
5. Levée de l'assemblée.

3. VOLET DÉCISION

C.E.-90-21-22-428

3.1 RÉSOLUTION SUR LES MESURES CIBLÉES EN FGA ET AU SECTEUR JEUNE (ADOPTION)

Monsieur Joël Garneau présente la reddition de comptes sur les mesures ciblées pour lesquelles le Centre d'éducation des adultes des Découvreurs a reçu la somme de 63 067 \$ par le Centre de services scolaire des Découvreurs pour l'année 2021-2022. Il est proposé par Chantal Langlois et résolu à l'unanimité que le conseil d'établissement adopte la résolution sur les mesures dédiées et protégées telle que présentée.

4. AUTRES SUJETS OU QUESTIONS ET DEMANDES DES MEMBRES

C.E.-90-21-22-429

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

L'assemblée est levée à 13 h.

Président

Directeur